

REGLEMENT DU JEU CONCOURS IKKS :

« Happy Outlet Hours »

Article 1 : ORGANISATEUR

La société **IKKS RETAIL**, société par action simplifiée au capital de 36 037 000€, dont le siège social est situé à Paris (75003) - 8/10 rue Barbette, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 479 960 965, prise en la personne du Représentant du Président domiciliée en cette qualité audit siège, organise, un JEU GRATUIT ET AVEC OBLIGATION D'ACHAT intitulé "Happy Outlet Hours" (ci-après le « Jeu ») accessible sur le site internet ikks.com (ci-après le « Site ») le mercredi 11 septembre 2019 de 09h à 23h59 (heure de France métropolitaine)

Article 2 : PARTICIPATION AU JEU

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des salariés, représentants, administrateurs et des personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, commandant sur le Site pour une livraison vers la France pendant la durée du Jeu. La valeur de la commande ne pourra pas dépasser le montant de 1500 euros TTC (montant calculé après l'application de toute éventuelle offre ou promotion, frais de livraison inclus).

Pour participer au tirage au sort, le participant doit se rendre sur le Site et y passer une commande avec livraison en France pendant la durée du Jeu. Le montant d'achat n'a pas d'influence sur les chances de gain.

Préalablement à la commande, le participant indiquera ses civilité, nom, prénom, adresse email, adresse postale et mot de passe en cas de création de compte, ou uniquement ses adresse email et mot de passe s'il dispose déjà d'un compte sur le Site.

L'inscription au Jeu sera effectuée lorsque la personne aura validé son panier d'achat. Le participant participera automatiquement au tirage au sort ayant lieu le lendemain de la commande.

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, ou après la date de fin du Jeu, seront considérées comme nulles.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans restriction ni réserve.

Article 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DES LOTS

15 (quinze) tirages au sort, réalisés par des représentants de la société organisatrice au siège administratif, auront lieu avant le vendredi 13 septembre 2019 :

un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 09h00 et 09h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 10h00 et 10h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 11h00 et 11h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 12h00 et 12h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 13h00 et 13h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 14h00 et 14h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 15h00 et 15h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 16h00 et 16h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 17h00 et 17h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 18h00 et 18h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 19h00 et 19h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 20h00 et 20h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 21h00 et 21h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 22h00 et 22h59 ;
un tirage au parmi les personnes ayant passé commande le 11/09 entre 23h00 et 23h59 ;

Les dotations mises en jeu pour l'ensemble du Jeu sont les suivantes : 15 (quinze) paniers gagnants correspondant à la valeur des produits issus des paniers des gagnants (éventuels frais de livraison inclus), étant entendu que, pour pouvoir être tiré au sort, l'adresse de livraison de la commande devra impérativement se trouver en France. Les paniers gagnants ne peuvent pas être échangés.

Article 4 : REMISE DES LOTS

Les gagnants seront contactés par la Société Organisatrice par courrier électronique, à l'adresse qu'ils auront indiqué lors de leur participation.

Le montant correspondant au panier acheté leur sera remboursé, avant 30 septembre 2019, via le moyen de paiement utilisé lors de la commande. Si la commande a été réglée via une Carte Cadeau IKKS, le montant correspondant au panier acheté sera remboursé via un avoir en ligne.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou échange d'aucune sorte. Il ne peut être ni cédé, ni transféré, ni apporté, même partiellement, à un tiers, sous quelque forme que ce soit.

L'attribution des prix ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement.

Il est expressément précisé que la société IKKS RETAIL ne sera pas tenue de faire parvenir ses gains à un membre gagnant :

- Ayant violé l'une des dispositions du présent Règlement ;
- Dont la notification de gain ne peut être valablement envoyée par IKKS RETAIL (adresse électronique ou numéro de téléphone erroné...)

Dans tous les cas, la société IKKS RETAIL se verra contrainte d'annuler les gains, aucun dédommagement ne sera alloué à la personne concernée.

Article 5 : RESPONSABILITES ET DROIT D'IKKS RETAIL

Il est rappelé que le simple fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

5.1 Arrêt ou modification du jeu

IKKS RETAIL ne saurait être tenu pour responsable si, pour une raison quelconque le Jeu venait à être écourté, modifié ou annulé. En effet, IKKS RETAIL se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient et ce, sans que les participants ne puissent prétendre à une information individualisée, ni à des dommages et intérêts.

5.2 Exclusion d'un participant

IKKS RETAIL se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément triché.

Article 6 : RESPONSABILITES ET DROIT DES PARTICIPANTS

6.1 Accès aux informations nominatives

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante IKKS RETAIL Service Client - 94 rue Choletaise - 49450 SAINT MACAIRE EN MAUGES ou par mail à l'adresse suivante serviceclient@ikks.com.

Le remboursement du timbre se fera par courrier au tarif lent en vigueur, si le participant en fait la demande. Les demandes feront l'objet d'un remboursement par virement dans un délai de trois à quatre semaines à réception de la demande et d'un RIB ou RIP. Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale).

Ces informations, nécessaires au traitement des gagnants, sont au seul usage de la Société IKKS RETAIL.